



Rés' Eau PÊCHE N°10

Magazine de l'Association Régionale Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes



EVENEMENT

Junior Fishing Tour, nouveau circuit de compétition

DOSSIER

12^e programme d'aide au milieu aquatique des Agences de l'Eau

BENEVOLAT

Agir pour l'environnement, le combat du siècle ?

PECHE DE LOISIR

1400 jeunes adoptent la *pêche attitude* avec le Pass' Région



IMAGINIEZ-VOUS
que le débit de nos
rivières a baissé
de 15% en 30 ans ?

Nous avons toutes et tous une relation particulière à nos cours d'eau sans forcément avoir conscience de l'incroyable biodiversité qu'ils abritent. Les milieux aquatiques sont précieux et fragiles : il est crucial de les connaître pour les protéger durablement !



**Les pêcheurs vous parlent,
écoutez-les !**

**NOS SAUVONS
RIVIERES**

ACTE 3 : CONNAITRE ET AGIR

SOMMAIRE



Le mot du président de l'ARPARA

Les jeunes et la pêche, une belle histoire qui se dessine... Ils sont l'avenir de nos structures par leur engagement bénévole, l'avenir de notre pratique par la transmission de leur passion, l'avenir de nos rivières par les solutions et adaptations au milieu qu'ils apporteront !

Le réseau régional l'a bien compris et investit au travers d'études, projets et engagements en pensant à demain. Nos partenaires restent encore et toujours à nos côtés : la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec le 3^e Plan Pêche et Milieu Aquatique et les Agences de l'Eau avec le prochain 12^e Programme qui devrait renforcer l'aide au milieu aquatique.

Plus que jamais soyons unis, solidaires et forts dans nos valeurs et nos convictions à transmettre, connaître et agir sur nos territoires.

Alain LAGARDE, président

02 L'association régionale et ses missions

Le mot de Claude Roustan, président de la FNPF

03 Partenariat Région Auvergne-Rhône-Alpes

Poursuivre le partenariat régional en faveur de la pêche

04 & 05 La pêche de loisir en région

Plus de 1 400 jeunes adoptent la pêche attitude avec le Pass' Région / les Ateliers Pêche Nature (APN)

06 & 07 Junior Fishing Tour 2024 - 2025

Finale régionale en juin dans l'Allier / un nouveau circuit de compétition

09 Etude d'impact & mobilisation

Etude régionale "PKD" / Régulation du grand cormoran

10 & 11 Temps forts et rendez-vous 2024-25

Rencontres autour de la pêche

12 & 13 Bénévolat

Agir pour l'environnement, le combat du siècle ?

14 & 15 Dossier Agences de l'eau

L'Agence de l'eau renforce son programme d'aide au milieu aquatique sur les bassins Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne.

16 à 27 Les douze fédérations départementales

Projets et actions conduits en 2024

28 Les Associations de protection des poissons migrateurs

Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM) et Loire GRANDS Migrateurs (LOGRAMI)

29 Les Unions des Fédérations de Bassin

L'Union de Bassin Rhône Méditerranée Corse (UFBRMC) et l'Union de Bassin Loire Bretagne (UFBLB)

Directeur de la publication :
Alain LAGARDE

Rédactrice en chef :
Valentine VALENTIN

Comité de rédaction :
N. BOIDIN, C. BRELY, R. CABANE, C.CHANSEAUME,
A. LAGARDE, R. OVISTE, J. VERNAT.

Rédaction : Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône et de la Métropole de Lyon, de la Savoie et de la Haute-Savoie ainsi qu'aux associations de protection des poissons migrateurs MRM et LOGRAMI et Unions des Fédérations de Bassins Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne.

Remerciements à : Claude ROUSTAN, président de la FNPF, Jean-Paul DORON, président de l'UFBLB, Samuel CHAPLAIS (UFBLB), Christian BRELY, président de l'UFBRMC et Fabien CHIRI et Maxime OULES (UFBRMC) pour leurs contributions.

Conception : ARPARA

Impression :
Recto Verso Rebro
9 rue Claudius Penet - 69 003 Lyon
04 37 59 81 71 - www.rv-repro.fr - contact : bbagne@rv-repro.fr

Photos d'illustration :
Couverture : Laurent MADELON - FNPF ; Pages intérieures : Laurent MADELON - FNPF ;
NATUROFILM ; ARPARA ; FDAAPPMA ; FNPF ; RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ;
LOGRAMI ; Y.ABDALLAH / MRM; Les Agences de l'Eau ; P.MAREY ; J.P.FORZANI ; I.SLAVIK ;
Centre social et culturel Arpajon sur Cère

Edition n°10 - 2024-2025 ; Tirage : 5 700 exemplaires

ISSN 2608-3361

Avec le soutien de :

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

Une association régionale au service de l'intérêt général

Comme les 12 fédérations départementales et les 2 associations de protection des poissons migrateurs adhérentes, l'association régionale est agréée pour la protection de l'environnement. À ce titre, elle PEUT ÊTRE CHARGÉE DE TOUTE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL en rapport avec ses missions et activités.

LES MISSIONS DE L' ASSOCIATION RÉGIONALE PÊCHE EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES (ARPARA)

- Mener des actions et des partenariats en faveur de la protection du milieu aquatique, de la promotion et du développement de la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes.

En partenariat avec La Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARPARA et ses structures membres conduisent un « Plan Pêche et Milieu Aquatique » depuis 2017. Il accompagne la connaissance de la biodiversité, des travaux d'aménagement et de restauration du milieu aquatique ainsi que des actions de valorisation du patrimoine piscicole et aquatique.

- Représenter les structures associatives de la pêche de loisir dans les instances de gouvernances régionales pour défendre les écosystèmes aquatiques et représenter la

pêche de loisir associative.

L'ARPARA siège au sein de plusieurs instances régionales de concertation et de décision (Comité Régional de la Biodiversité, Comité de suivi de la concession de l'aménagement du Rhône...). Elle émet également les avis techniques lors d'enquêtes publiques sur les projets d'aménagement du territoire ou de gestion du milieu aquatique.

- Déployer des actions d'information et de promotion pour la pêche de loisir et les missions d'intérêt général des structures.

- Animer le réseau des adhérents et assurer un appui technique dans les actions de connaissance, suivi, restauration, communication, expertise technique et juridique.

L'ARPARA est gérée par un conseil d'administration constitué de deux représentants par fédération départementale de pêche et un représentant par association de protection des poissons migrateurs, soit 26 élu(e)s. Deux salariés, un chargé de mission technique et une chargée de communication, assurent les missions statutaires de l'association.



Le réseau régional, relai de la mobilisation nationale de la pêche en France "Mauillons-nous pour défendre le Plan eau"



Claude ROUSTAN, président de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) interpelle les usagers et protecteurs de l'eau dans une lettre ouverte "[Mouillons-nous pour défendre le Plan eau](#)". « (...) Nous, pêcheurs, appelons les agriculteurs, mais aussi les élus et les techniciens dans les collectivités locales, les bénévoles et salariés des associations de protection de la biodiversité et de l'environnement, les usagers de la nature, qu'ils soient promeneurs ou sportifs, militants ou citoyens, les salariés et dirigeants des petites et moyennes entreprises du territoire, à nous rejoindre

pour que les rivières ne soient pas les victimes d'une reculade politique qui ne nous sortira pas de la crise économique, géopolitique et climatique qu'elle entend régler. Nous ne devons pas subir et accepter la mise en concurrence des usagers de l'eau. Notre solidarité est impérieuse pour préserver notre nature et notre bien commun, l'eau. Nous sommes tous sur le même bateau ! (...) ». La FNPF rassemble le réseau et au-delà précisant, ne pas vouloir sacrifier les ambitions portées par le Plan eau, se mobiliser pleinement et porter des convictions communes sur les enjeux autour de la politique de l'eau, la biodiversité et le loisir pêche.

Poursuivre le partenariat régional pour la pêche et le milieu aquatique

Le 3^e Plan Régional en faveur de la pêche, initié en 2017, entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes, se clôture en 2025. Fabrice Pannekoucke, nouveau président du Conseil Régional confirme son ambition à soutenir les pêcheurs et défendre leurs missions d'intérêt général.



La 3^e convention de partenariat et d'objectifs a reconduit, pour la période 2023 - 2025, l'aide financière de 3 millions d'euros destinée aux acteurs de la pêche régionale. Cet accompagnement se fait en faveur des actions des structures associatives pour le développement du loisir pêche et la préservation du milieu aquatique. C'est suite au bon déroulement et à l'atteinte des objectifs des deux précédentes Conventions de Partenariat et d'Objectifs mises en place depuis 2017, que les élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avaient voté, à l'unanimité en 2023, le renouvellement de la coopération entre les Structures Associatives Agréées pour la Pêche de Loisirs (SAAPL) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Riche d'un patrimoine naturel et aquatique d'exception, Auvergne-Rhône-Alpes est la grande région de la pêche. Les 3 plans pêche initiés depuis 2017 par Laurent Wauquiez ont démontré la mobilisation des 400 associations de pêche locales, des 12 fédérations départementales et de la fédération régionale, l'ARPARA, aux côtés de la Région pour la protection, la renaturation du milieu aquatique et la préservation de sa biodiversité. Ce partenariat, qui prend sens dans sa durée, permet d'améliorer partout où cela est nécessaire les conditions de pêche pour tous en s'appuyant sur l'expertise des pêcheurs.

Ces acteurs contribuent au rayonnement de notre région, au dynamisme du territoire et à la protection des milieux aquatiques, et la Région est fière de les accompagner dans leurs projets.

Fabrice PANNEKOUCKE, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Dès 2017, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a noué un partenariat innovant avec les Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique. Structuré autour de trois "Plans Pêche et Milieux Aquatiques" (2017-2019, 2020-2022 et 2023-2025), 9 millions d'euros ont été investis pour préserver, renaturer nos cours d'eau et encourager la pêche de loisir. Ces trois Conventions de Partenariat et d'Objectifs (CPO), conduites entre la Région et l'ARPARA, ont porté des objectifs dont les résultats obtenus à ce jour témoignent de leur impact positif :

plus de 500 actions ont été entreprises et financées sur tout le territoire régional, accompagnées d'opérations dites "phares", modèles de développement d'une pratique durable et responsable de la pêche de loisir dans chaque département.

Nous entamons la dernière année de cette troisième CPO avec des projets d'actions 2023-2024 ambitieux :

- 39 postes de pêche aménagés dont 17 destinés aux personnes à mobilité réduite ;
- 28 sites restaurés sur le plan écologique sur plus de 11 km de cours d'eau ;

- 45 études de connaissance du patrimoine piscicole ;

- plus de 200 animations de sensibilisation au milieu aquatique et d'initiation à la pêche pour les pêcheurs et le grand public.

La jeunesse reste également au cœur de nos priorités avec l'avantage de 30€ offert aux jeunes bénéficiaires du Pass'Régiion, pour l'achat d'une carte de pêche annuelle. Sur la campagne 2023-2024, 1 481 jeunes ont pu pratiquer cette activité sans impacter leur pouvoir d'achat.

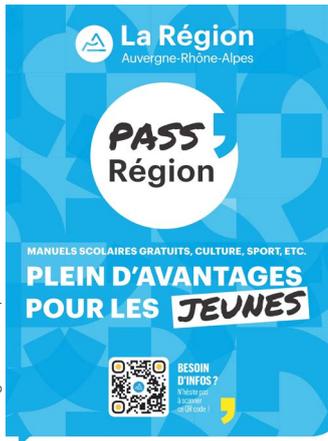
Je tiens à remercier chaleureusement les Structures Associatives Agréées pour la Pêche de Loisir (SAAPL) pour leur engagement au service des Auvergnats et des Rhônalpins.

Continuons ensemble cette belle œuvre collective.



Philippe MEUNIER

Vice-président délégué à l'aménagement du territoire, aux relations internationales, à la chasse, à la pêche, au bois, à la forêt, aux associations patriotiques et aux anciens combattants.



visuel © Région Auvergne-Rhône-Alpes



photos © Laurent MADELON - FNPF

Plus de 1 400 jeunes adoptent la pêche attitude avec le Pass' Région

Le loisir pêche séduit de plus en plus de jeunes. Des générations de pêcheurs en herbe, amoureux de la nature, qui choisissent d'arpenter rivières et plans d'eau de la région. Une activité devenue encore moins chère en 2024, avec l'avantage pêche accordé aux titulaires du Pass' Région. 1 400 jeunes pêcheurs entre 15 et 25 ans en ont déjà profité en 2024. Un remboursement de 30 euros reconduit pour tout achat d'une carte de pêche annuelle 2025.

L'avantage pêche est accordé aux jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes, titulaires du Pass'Région. Cette carte leur permet, depuis 2024, de bénéficier d'un remboursement de 30 euros. Accordé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'offre reste valable pour tout achat d'une carte annuelle de pêche 2025.

VIVE LA PÊCHE ET SES BIENFAITS

Si les nombreuses études font le constat alarmant du temps passé sur les écrans par les plus jeunes, l'activité pêche est un moyen efficace de remettre les pendules à l'heure :

C'EST QUOI LE PASS' RÉGION ?

Le Pass'Région accorde de nombreux bénéfices pour les jeunes en Auvergne-Rhône-Alpes : manuels scolaires, mais aussi sport, culture, santé, équipement professionnel, aide au permis de conduire B... Les activités pêche et chasse sont entrées dans ce dispositif en 2024.

« Le Pass'Région est un vecteur de visibilité pour la pêche auprès des jeunes lycéens. Les 15-25 ans représentent déjà 1/3 de nos adhérents. »

A.LAGARDE, président de l'ARPARA

- se reconnecter à la nature, savoir écouter son environnement : pour les plus jeunes (et les moins jeunes) c'est aussi une activité pour apprendre et comprendre le fonctionnement du milieu aquatique et la nécessité de respecter sa biodiversité.

POUR LES PÊCHEURS QUI SOUHAITENT SE LANCER !

Pour les jeunes de moins de 18 ans, titulaires du Pass'Région, la carte de pêche annuelle sera gratuite avec un remboursement intégral ! Pour les plus de 18 ans, une carte départementale reviendra à environ 57 euros au lieu des 87 euros. A noter que cet avantage est valable pour l'achat d'une carte annuelle mineure, découverte femme, départementale ou interfédérale.

- se découvrir de nouvelles aptitudes : patience et persévérance sont mises à rudes épreuves pendant les longues heures d'attente au bord de l'eau... pas toujours fructueuses d'ailleurs.

Et si vous en doutiez, la pêche est une activité physique et sportive. C'est le moment ou jamais d'essayer !





Ateliers Pêche Nature (APN) : découvrir et se former à la pêche

Les Ateliers Pêche Nature, autrefois appelés Ecoles de pêche, sont des temps pédagogiques de découverte et de formation très prisés. Mis en place par les fédérations de pêche et les AAPPMA, ils contribuent largement au développement de ce loisir de pleine nature que **+ de 70 000 jeunes de la région Auvergne-Rhône-Alpes pratiquent**. Des stages et initiations complètent l'offre d'enseignement à la pêche accompagnant les jeunes à découvrir techniques de pêche, bonnes pratiques ainsi que l'environnement et la biodiversité aquatique.

Une école de la vie en pleine nature, une aventure pêche à découvrir absolument !

[APN, stage et école de pêche à découvrir auprès d'une fédération départementale de pêche.](#)



Julie QUILLARD en action de pêche © Igor SLAVIK

CHAMPION(NE) DE PÊCHE... COMME JULIE !

Julie QUILLARD, compétitrice émérite n'a rien à envier aux plus grands. Elle a d'ailleurs décroché, en mai 2024, une très belle médaille d'argent au championnat du monde de pêche à la mouche par équipe en République Tchèque. Elle a également remporté le titre de vice-championne du monde en individuel.

Cette compétitrice de talent a commencé à pêcher à l'âge de 5 ans. Sa passion, elle en a même fait son métier en devenant chargée de développement au sein de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Savoie.

Passée très jeune en mode pêche, c'est la pêche à la mouche qui est devenue sa technique de prédilection.

Chiffres clés du loisir pêche en Auvergne-Rhône-Alpes



220 000 pêcheurs adhérents en 2024 - 1.5 millions en France

organisation du réseau régional

1 association régionale



12 Fédérations Départementales pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)

+ 400 A.A.P.P.M.A (Associations Locales Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

2 Associations de protection des poissons migrateurs MRM et LOGRAMI

milieu aquatique régional



49 000 kilomètres de cours d'eau

+ de 600 plans d'eau, lacs de plaine et de montagne, étangs...

structuration du loisir pêche



+ de 40 parcours de pêche labellisés famille, découverte, passion



+ de 200 hébergements pêche qualifiés et séjours clés en main

poids économique du loisir pêche



Environ **280 millions** d'euros d'impact économique par an en Auvergne-Rhône-Alpes⁽¹⁾ / **2 milliards** d'euros en France⁽²⁾

(1) Enquête socio-économique sur le poids économique de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA, 2023)
(2) Etude BIPE sur le poids économique de la pêche de loisir en France (2012)



Junior Fishing Tour 2024-2025 : finale régionale en juin dans l'Allier

Place à la compétition ! Le 28 juin 2025, se tiendra la finale régionale de cette nouvelle étape du championnat de France : le "Junior Fishing Tour". Ce concours de pêche coup et leurres s'organise autour de deux catégories de pêcheurs,

les Espoirs et les Juniors. Depuis septembre 2024, l'engouement autour des étapes départementales qualificatives se poursuit. Un rendez-vous plaisir et challengeant pour tous les jeunes pêcheurs et les équipes d'animations professionnelles et bénévoles. Cet événement est né du partenariat entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) et le Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP).

Le Junior Fishing Tour (JFT) est une nouvelle compétition de pêche lancée par la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF). Elle est ouverte à tous les pêcheurs de moins de 18 ans et de tous niveaux.

L'Association Régionale pour la Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) et les fédérations départementales du territoire régional co-organisent les étapes de cet événement officiellement lancé en septembre 2024.

La première saison de cette initiative a débuté avec les manches départementales, (inscription auprès d'une fédération départementale) en septembre 2024, et se terminera au plus tard en mai

2025. Les gagnants départementaux pour chacune des deux épreuves participeront, toujours par catégories d'âge, aux finales régionales le samedi 28 juin 2025 sur le plan d'eau de Vieure dans le département de l'Allier. Les résultats détermineront les sélectionnés qualifiés pour les grandes finales nationales (date à confirmer à l'automne 2025).

Ces premiers rendez-vous sportifs ont affiché sourire et convivialité. Ils favorisent rencontre et progression des pêcheurs. Des champions en puissance qui, grâce aux partenaires ont la chance de gagner des dotations qui donnent le sourire... Les lots, pour les vainqueurs et aussi les participants, sont fournis par les grandes marques de pêche.



photos © FDAAPPMA 69

LES 2 CIRCUITS DU JUNIOR FISHING TOUR (JFT)

- « JFT Coup » pour la pêche au coup (sélection sur 2 manches minimum)
- « JFT Leurres » pour la pêche des carnassiers du bord (sélection sur 2 manches minimum)

Chaque circuit comprend deux catégories d'âge :

- les "Juniors" de 10 à 13 ans
- les "Espoirs" de 14 à 17 ans.



Un nouveau circuit de compétition : en route vers le titre de champion de France !

Un partenariat d'exception s'ouvre en 2024 entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) et le Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP). Ce circuit est un nouvel espace de rencontre et de confrontation pour les jeunes pêcheurs et pêcheuses. Un rendez-vous sportif et loisir pour rassembler et faire grandir. Un voie aussi pour de futurs champions !

UNE MISE EN CONDITION COMME LES VRAIS...



D'abord c'est le brief collectif avant la compét'. Puis, avant le lancement du chronomètre et les heures de pêche à venir, la fédération organisatrice offre une petite collation. Vient le grand départ ! Chacun à son poste finalise l'ajustement de son montage et se tente à quelques lancer pour peaufiner une dernière fois son geste. Les bénévoles et animateurs sont en place. Top départ !

photos © FDAAPPMA 26

PATIENCE ET PERSÉVÉRANCE...



Pour les plus chanceux, il ne faudra pas longtemps pour sortir une belle prise et se voir déjà en haut de l'affiche. Mais à la pêche tout peut basculer en quelques secondes avec LA prise qui fera la différence et apportera les centimètres de la victoire. Certains sortiront "bredouille" mais avec des lots de consolations offerts par les partenaires.

LE SOURIRE DE LA VICTOIRE...



La montée sur le podium est la consécration de la journée, sous les applaudissements des participants et des animateurs. La fierté se lit dans les regards des enfant qui repartent les bras chargés d'un tout nouvel équipement. Canes à pêche, leurres, casquettes... de quoi les combler de bonheur.

IL EST ENCORE TEMPS DE S'INSCRIRE... AU JUNIOR FISHING TOUR

Vous avez moins de 18 ans ? Vous pêchez de manière occasionnelle ou régulière ? Vous avez une carte de pêche valide ? Il ne vous reste plus qu'à vous inscrire directement auprès d'une fédération départementale de pêche.

Le premier de chaque catégorie, pêche leurres et coup, sera automatiquement inscrit pour la finale régionale. Le champion régional sera ensuite qualifié pour la finale nationale.

Coût de participation minimum 2 euros (coût de la cotisation à la FFPS - à régler une seule fois) + tarif fixé par chaque fédération. Gratuit pour la finale régionale.

Attention, si vous souhaitez participer aux manches sur plusieurs départements, vous ne pourrez être classé qu'une seule fois !



© L. MADELON - FNPF

Résultats *Listes rouges régionales*

Poissons & écrevisses

PROJET REALISÉ PAR L'ARPARA



© Laurent MADELON / FNPF

Le brochet



©FDAAPPMA 42

L'écrevisse à pieds blancs

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
*Liberté
Égalité*

AVEC LE SOUTIEN TECHNIQUE DE



Liste rouge régionale réalisée selon la méthodologie et la démarche de l'UICN



© G. Episse CEN Rhône-Alpes

L'apron

Etude régionale PKD : connaître, prévenir, agir... pour les rivières



Une étude régionale sur la détection de la PKD «Proliférate Kidney Disease» ou hépatonéphrite parasitaire est en cours en Auvergne-Rhône-Alpes. Lancée en 2024, les résultats seront publiés fin 2025. Le constat de l'impact de cette maladie parasitaire sur les populations de salmonidés, a motivé cette action régionale. L'enjeu est de mutualiser des actions de détection, de prévenir et définir les actions adéquates liées à la présence de la PKD impactant les espèces piscicoles des cours d'eau.

Le constat de déclin des populations de truite fario interroge les gestionnaires des cours d'eau ces dernières années. En 2023, l'Association Régionale Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) décide de lancer une étude à l'échelle régionale sur la présence de cette maladie parasitaire "PKD" dans l'objectif de collecter de la donnée scientifique. Ces informations viendraient en complément du diagnostic lié aux problèmes déjà identifiés de réchauffement, de pollution et autres altérations hydromorphologiques.

Cette maladie parasitaire apparaît généralement l'été avec un impact variable selon les conditions (le réchauffement global des eaux la rend notamment plus visible avec des mortalités de juvéniles salmonidés qui peuvent être massives). Sa détection permettrait de cartographier la présence de la PKD, d'adapter les modes de gestion et agir de manière ciblée sur le milieu aquatique.

Qu'est-ce que la PKD ? La PKD : « Proliférate Kidney Disease » ou MRP : « Maladie Rénale Proliférative » ou hépatonéphrite parasitaire), est une maladie causée par un parasite microscopique qui se dépose sur la peau et les branchies du poisson et vient affecter ses reins. Elle touche les alevins et juvéniles de salmonidés sauvages ou d'élevage (OKAMURA et al., 2011).

L'étude se déroule en 3 grandes étapes :

1. la formation des techniciens des fédérations (été 2024) ;
2. les prélèvements d'échantillons sur les espèces dans différents cours d'eau (en cours) ;
3. l'analyse / bilan des résultats par le cabinet d'étude SCIMABIO / Fish Pass. (2025)

Les résultats de cette étude seront publiés fin 2025. Elle cible le territoire géré par les 12 Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Auvergne-Rhône-Alpes.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est un partenaire impliqué dans les problématiques de préservation des milieux aquatiques et de leur biodiversité aux côtés des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique. Elle participe à hauteur de 50% du coût global d'analyses dans le cadre du Plan Pêche 2023-2025 soit 68 851€.

« Régulation » du grand cormoran : une autorisation de tir sous conditions ?



Photos © L.MADELON - FNPF

Le 8 juillet 2024, le Conseil d'Etat annulait l'arrêté proscrivant les tirs du grand cormoran sur les eaux libres, en raison de son impact sur les peuplements piscicoles. A l'heure où nous bouclons ce numéro, le Ministère de l'Agriculture et de la Transition écologique soumet à consultation du public le projet d'arrêté "cormorans" et "les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de perturbation intentionnelle et de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans". Cette consultation finalisera le contenu de la prochaine publication du texte final. Les observations de terrain réalisées par les fédérations montrent que le cormoran a étendu son territoire, colonisé des espaces et impacté de nombreuses espèces de poissons, en particulier depuis la suspension des tirs. La prochaine étape verra la rédaction des arrêtés préfectoraux qui autoriseront un nombre de tir par an et par département. Les enjeux de protection de la biodiversité des milieux aquatiques restent fragiles et nécessitent une mobilisation quotidienne de l'ensemble du réseau associatif.



© L.MADELON - FNPF

Quelques temps forts en 2024 et rencontres autour de la pêche

Il y a les rendez-vous incontournables qui rassemblent le réseau régional puis les temps forts autour des engagements et actions pour le milieu aquatique. Pour tous ces moments, les structures associatives, bénévoles et partenaires institutionnels ou techniques sont indispensables. Continuité écologique, préservation du milieu aquatique, accès à un loisir pêche plus inclusif et information sur le loisir pêche rythment la diversité de ces engagements.

MOBILISATION RÉUSSIE CONTRE LE PROJET HYDROÉLECTRIQUE RHÔNERGIA

Après une année de mobilisation collective, le projet de barrage Rhôneergia initié par l'Etat aux côtés de la CNR est officiellement abandonné. Une victoire après des mois de mobilisation. Fort de ce front associatif et citoyen unis pour protéger le fleuve Rhône, l'objectif est aujourd'hui de poursuivre la mobilisation et développer stratégie et plan d'actions en faveur du maintien de ce patrimoine unique du fleuve Rhône. Une ambition commune pour préserver cet environnement pour les générations futures.



© L.MADELON - FNPF

Pour rappel, en mai 2024, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) avait rendu les conclusions suite à la consultation publique préalable au projet Rhôneergia. L'ARPARA faisait partie des 48 contributeurs/53 qui avaient justifié et argumenté un avis négatif sur ce projet de 20^e ouvrage hydroélectrique sur le fleuve Rhône, porté par l'Etat et la Compagnie Nationale du Rhône. La CNR avait alors justifié le projet Rhôneergia par la nécessité de transition vers une énergie décarbonée.



NOUVELLE ÉDITION DU CARREFOUR NATIONAL PÊCHE ET LOISIRS - COURNON (63)

Le Carrefour National Pêche et Loisirs (CNPL) a accueilli en 2024 les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Auvergne-Rhône-Alpes. Plus de 15 000 visiteurs se sont essayés au lancer sur cible depuis le bateau, ont pu observer les espèces piscicoles des cours d'eau du département ou ont observé à la loupe les petites bêtes qui animent et vivent dans nos rivières.

Rendez-vous du 17 au 19 janvier 2025 à la Grande Halle de Cournon.

Réunir pêcheurs et partenaires autour de projets de restauration et d'aménagement pour l'accès à la pêche

Chaque année de nombreux projets sont réalisés et inaugurés. Des rendez-vous, en présence des partenaires et financeurs des structures associatives locales et départementales de pêche et de protection du milieu aquatique, qui valorisent les enjeux et missions d'intérêt général des pêcheurs. En 2024, zoom sur deux exemples de réalisations : la restauration d'un linéaire du Rhins (ou Reins) par la fédération de pêche de la Loire et la construction d'un aménagement d'accès pêche (stationnement et ponton de pêche) pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à Montrevel en Bresse, par la fédération de l'Ain.

DANS LA LOIRE, DES TRAVAUX DE CONTINUITÉ ECOLOGIQUE PISCICOLE SUR LE REINS À PONT MORDON



Les travaux sur le lit et les berges de cet affluent de la Loire, ont été réalisés par la fédération de pêche de la Loire en 2022. Une inauguration s'est tenue en 2024 présentant aux partenaires les enjeux de continuité de cette restauration engagée. Le point de départ a été le dérasement du seuil pour favoriser la biodiversité, créer des habitats piscicoles et améliorer la circulation des espèces piscicoles.

Ce linéaire de plusieurs kilomètres est réouvert aux espèces piscicoles emblématiques comme le barbeau, hotu, vandoise, truite, spirilin, brochet, et l'anguille, espèce migratrice en danger.

DANS L'AIN L'ACCES A LA PÊCHE, UNE PRIORITÉ POUR TOUS !



Ce projet d'aménagement halieutique de la rivière Reyssouze sur la commune de Montrevel-en-Bresse a été porté par la fédération de l'Ain. Grâce à l'accompagnement de partenaires, un ponton PMR et un stationnement de proximité ont pu être réalisés.

Fort de ces soutiens (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Départements, Communes, AAPPMA, FNPF), la fédération poursuit la mise en oeuvre de nouveaux projets d'aménagements halieutiques en 2025, avec comme seule résolution : développer et améliorer l'accessibilité au loisir pêche pour tous !

7^E SALON DU TOURISME MAHANA POUR L'ARPARA - LYON (69)



Le salon lyonnais du tourisme réunit chaque année de nombreux adeptes de pêche de loisir. Famille ou personnes en recherche d'évasions se rassemblent sur le stand *Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes*. Un rendez-vous avec le public en quête de nouvelles destinations. L'occasion aussi de rappeler les missions de préservation et de protection des rivières des fédérations, inhérentes à la réglementation et la bonne gestion du loisir pêche.

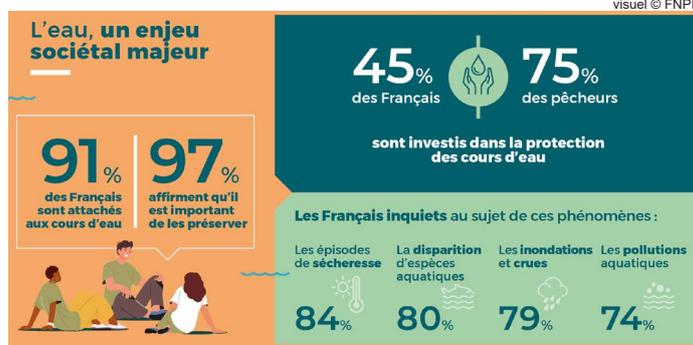
Rendez-vous du 14 au 16 février 2025 à la Halle Tony Garnier à Lyon.



Bénévolat en 2025... agir pour l'environnement, le combat du siècle ?

Restrictions budgétaires, mouvements anti-pêche, lobby de l'industrie végétal, enjeux agricoles, pollutions de l'eau... l'environnement et le milieu aquatique sont malmenés. Ils sont pourtant un combat pour notre avenir et celui de nos enfants. Une enquête* réalisée par la FNPF en 2023 mettait aussi en évidence l'inquiétude des Français concernant les phénomènes de sécheresses, inondations crues, disparitions des espèces et pollutions. *Et si devenir acteur et maître de son destin devenait la cause 2025 ? S'engager bénévolement aux cotés des pêcheurs et de leurs missions d'intérêt général est à la portée de tous...*

Au cœur de l'actualité, l'eau est aussi au centre des inquiétudes des Français. Devenue objet de toutes les attentions, elle devient une ressource convoitée compte tenu des prévisions notamment de celle des acteurs de



l'eau pour les années à venir. Les pêcheurs et le réseau des adhérents, également bénévoles pour la protection et la préservation des rivières, alertent sur l'évolution des milieux aquatiques. Plus que jamais, la voix des pêcheurs doit être entendue plus haut et plus fort !

PÊCHER C'EST AUSSI S'ENGAGER !

Depuis toujours, acheter sa carte de pêche c'est contribuer au financement de la restauration des cours d'eau. En Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 220 000 adhérents contribuent à faire vivre ces actions. Les pêcheurs restent les meilleures sentinelles des cours d'eau par leur présence régulière, leur connaissance du fonctionnement des espèces et l'observation active du milieu. Historiquement, les

pêcheurs entretiennent une relation privilégiée à l'eau et à l'environnement.

ADHÉRER C'EST AUSSI LE PLAISIR D'APPRENDRE

Si "seul 1 français sur 2 estime avoir une bonne connaissance de la faune et la flore

de nos cours d'eau"*, les associations locales de pêche sont les interlocuteurs parfaits pour découvrir de nouveaux horizons aquatiques. Initiation à la pêche, découverte de l'utilité des cours d'eau, compréhension de la vie de la faune et la flore... le 2^e réseau associatif de France est aussi un acteur de l'éducation à l'environnement. Les plus virulents détracteurs de la pêche sont d'ailleurs souvent les moins bien informés...

Emmanuel MACRON n'avait-il pas annoncé dès son élection, faire de l'écologie et de la défense de l'environnement, le combat du siècle ? Si les pêcheurs sont en état de vigilance, c'est en ralliant de nouveaux adhérents et bénévoles qu'ils pourront mieux défendre les intérêts de l'eau, ressource naturelle, précieuse et fragile.

Missions bénévoles : pêche de loisir et protection du milieu aquatique

Les bénévoles sont un pilier essentiel du réseau associatif. Ces passionnés de tous âges œuvrent chaque jour pour préserver les milieux aquatiques et promouvoir la pêche de loisir, notamment auprès des plus jeunes. En Auvergne-Rhône-Alpes leur présence est indispensable au quotidien sur les actions de terrain menées par les fédérations départementales. Former les pêcheurs et accompagner les missions des professionnels... laissent la possibilité à chacun de choisir la forme de son engagement.



DÉVELOPPER LA PRATIQUE DE LA PÊCHE DE LOISIR SUR LES TERRITOIRES

C'est se voir confier l'animation d'un Atelier Pêche Nature (APN) par exemple pour initier enfants et adultes à la pratique de la pêche ; c'est participer à un projet de création de parcours de pêche pour développer l'offre et les accès à la pêche ou encore organiser des concours de pêche et des manifestations grand public pour animer la vie locale.



DÉFENDRE ET PROTÉGER LES ESPÈCES ET LE MILIEU AQUATIQUE

1. Aider les salariés des services techniques des Fédérations

Pendant les pêches d'inventaire réalisées par secteur géographique chaque année, les bénévoles des AAPPMA sont sollicités pour faire le suivi et l'état des lieux du milieu et des espèces piscicoles et astacicoles. C'est également participer à l'aménagement et l'entretien des cours d'eau par des opérations de nettoyage ou des projets de travaux de restauration.



2. Garde de pêche particulier

La garderie et les actions de surveillance, de prévention et d'information auprès des pêcheurs sont indispensables pour la pérennité de l'activité. Les gardes bénévoles contribuent à faire respecter la réglementation pêche en vigueur, définie par arrêté préfectoral. Le réseau des bénévoles gardes pêche particuliers sont formés par les fédérations et accompagnés dans cette mission par les gardes fédéraux professionnels.



REJOINDRE L'ÉQUIPE DIRIGEANTE D'UNE ASSOCIATION DE PÊCHE

Etre élu(e) c'est contribuer à la gestion et au fonctionnement (administratif et financier) des structures associatives de pêche pour une durée de cinq ans. C'est porter la responsabilité de représenter institutionnellement et politiquement les adhérents ainsi que de prendre décisions et engagements pour l'intérêt commun des pêcheurs et du patrimoine halieutique.



*L'eau dans le cœur des Français

Enquête FNPF, réalisée par l'Institut Toluna - Harris du 20 au 27 septembre 2023 auprès de 1 000 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus ainsi que 1 383 pêcheurs détenteurs de la carte de pêche 2022 ou 2023 et représentatifs des pêcheurs en eau douce âgés de 18 ans et plus.

A télécharger sur : <https://www.federationpeche.fr>



L'Agence de l'eau renforce son programme d'aide au milieu aquatique sur les bassins Rhône-Méditerranée Corse et Loire-Bretagne

L'élaboration du 12^e programme d'intervention des Agences de l'Eau confirme l'accompagnement et la valorisation des projets notamment attachés à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. Décliné par grands bassins hydrographiques, il réaffirme son soutien financier aux acteurs économiques des territoires pour la mise en œuvre de la politique de l'eau sur la période 2025-2030. Le réseau des fédérations de pêche, représenté par les Unions des Fédérations de Bassins Rhône-Méditerranée Corse (UFBRMC) et Loire-Bretagne (UFBLB), participe activement à la mise en œuvre de ces actions.

Ce 12^e programme d'aide s'inscrit dans une urgence à agir pour : gérer durablement la ressource en eau et la biodiversité du milieu aquatique avec une meilleure prise en compte du changement climatique et garantir la qualité de l'eau avec un engagement spécifique face aux pollutions, au cœur de l'actualité. Des ambitions partagées avec nos structures associatives et les pêcheurs représentés au sein de la gouvernance des Agences de l'Eau. Les Unions des Fédérations de pêche des Bassins Rhône-Méditerranée Corse et Loire-Bretagne sont les interlocuteurs privilégiés dans le cadre de l'élaboration du 12^e programme sur ces deux territoires, pour défendre l'intérêt des milieux aquatiques et des espèces piscicoles.



+ 25% d'augmentation du budget d'intervention alloué par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Un budget de 3 120 M€ pour les 6 années du programme, c'est le montant défini par l'Agence de l'Eau RMC pour financer la mise en œuvre de la politique de l'eau sur le bassin, comprenant notamment les actions des 24 Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et de l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée. Un 12^e programme d'intervention qui porte une plus grande latitude en

termes d'actions avec des grands axes d'une politique de l'eau plus résiliente et économe, en phase avec les nouveaux enjeux de changement climatique. L'ambition du programme est renforcée concernant les projets de restauration, avec notamment une augmentation des taux d'aide pour les travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau, et un maintien des priorités liées à la restauration de la continuité écologique. Ce programme se voit complété par un volet lié à la préservation des milieux aquatiques, synonyme d'une vraie politique de

prévention indispensable à la cohérence entre les différentes politiques publiques liées à l'eau. Le volet lié à la connaissance

CHRISTIAN BRELY, PRÉSIDENT DE L'UNION DES FÉDÉRATIONS
DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

LES ENJEUX DE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SECHESSES IMPLIQUENT UNE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU PLUS ECONOMIQUE POUR L'ENSEMBLE DES ACTEURS DES TERRITOIRES.



sur les milieux, l'état des peuplements piscicoles et les pressions qu'ils subissent est également développé, afin de pouvoir faire émerger des actions toujours plus adaptées et ambitieuses au bénéfice du bon état des eaux.

Par ailleurs, la prise de conscience collective des modifications climatiques par les acteurs territoriaux, conditionne désormais une approche de la gestion de la ressource en eau plus sobre et plus responsable. L'agriculture est de fait invitée à tenir cette démarche via un accompagnement spécifique du 12^e programme à destination des projets plus économes tels que : le changement de mode d'irrigation, l'évolution vers des cultures plus adaptées ou le passage à une agriculture biologique par exemple.



+ 13% d'augmentation du budget d'intervention alloué par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Un budget à hauteur de 2 430 M€ pour 6 ans. Ce montant d'aide, issu de la perception des redevances, implique l'augmentation de la "pression fiscale" des contribuables du bassin. Cette perspective a été l'une des revendications de la crise agricole. Les redevances pour pollution diffuses et prélèvements agricoles (irrigation, élevage) n'augmenteront pas pour les agriculteurs, laissant de fait aux autres usagers la responsabilité financière.



JEAN-PAUL DORON, PRÉSIDENT DE L'UNION DES FÉDÉRATIONS DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

DANS LE CONTEXTE ACTUEL PEU PROPICE ET PEU AMBITIEUX EN TERMES D'ÉCOLOGIE, D'ENVIRONNEMENT ET DE BIODIVERSITÉ, LA CONTINUITÉ ENTRE 11^E ET 12^E EST UN SOULAGEMENT QUI, CEPENDANT, N'EFFACE PAS LA DÉCEPTION D'UN PROGRAMME DONT LES MOYENS NE PERMETTRONT PAS D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS D'ATTEINTE DU "BON ÉTAT" ÉCOLOGIQUE FIXÉS PAR LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU.

Sur la partie opérationnelle, le scénario s'est rapidement orienté vers la continuité des actions engagées avec le 11^e programme pour ce qui est des aides avec une projection sur des actions plus efficaces et transformantes compte-tenu des enjeux d'évolution et d'adaptation nécessaire au changement climatique. Restauration et préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques, réduction à la source des polluants, baisse des pressions quantitatives sur la ressource, protection de l'alimentation en eau potable... sont, comme sur les autres bassins hydrographiques, les objectifs majeurs de ce programme. Pour le Comité de Bassin Loire-Bretagne : *"Résilience, sobriété, et préservation sont les maîtres mots de ce programme qui reposera comme toujours sur une gestion concertée et territorialisée des politiques publiques de l'eau"*. Cependant, malgré l'ambition croissante et les avancements sur les actions accompagnées par l'agence de l'eau Loire Bretagne, les objectifs posés par la directive cadre européenne de "bon état" écologique ne pourront pas être atteints d'ici 2027 !

Pour aller plus loin, si les Unions des Fédérations de Bassins Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée Corse confirment une politique de l'eau territoriale affirmée par ce 12^e programme, prenant la mesure des enjeux à venir de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, des réserves et points de débats subsistent. Un point de désaccord persiste notamment sur les actions rattachées à la construction d'ouvrages de substitution. Ces ouvrages, s'ils peuvent parfois constituer des solutions ponctuelles, restent globalement inadaptés à une politique de gestion de l'eau pérenne à large échelle. Le Conseil Scientifique du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée Corse avait d'ailleurs rendu un avis en mars 2020 dans ce sens, précisant que le modèle des retenues de substitution en eau n'était pas viable compte-tenu des projections climatiques, prenant l'exemple du retour d'expérience d'une politique similaire menée depuis des décennies en Espagne. Michel BARNIER, le Premier Ministre, évoquait en octobre dernier, l'organisation d'une conférence nationale sur l'eau. Les Unions des Fédérations de Bassins restent vigilantes pour défendre une politique de l'eau décentralisée au niveau des grands bassins hydrographiques, avec une gouvernance organisée au sein des comités de bassin et des moyens dédiés issus des redevances perçues par les agences de l'eau. Ce modèle a largement fait ses preuves et nous est envié par d'autres pays européens. Perte de la dimension territoriale, diminution des redevances de certains usagers ou assouplissement des réglementations, pourraient desservir l'intérêt commun au profit d'intérêts particuliers.

LES
AGENCES
DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES 4 PRIORITÉS DES AGENCES DE L'EAU

- **GESTION & PARTAGE** de la ressource en eau
- **RESTAURATION** du milieu aquatique, du fonctionnement naturel, de la biodiversité, de la continuité écologique et des zones humides ;
- **RÉDUCTION** des pollutions ;
- **PRÉSERVATION** et restauration de la qualité et habitats naturels des eaux côtières.



© L.MADELON - FNPF

QU'EST-CE QUE LE "BON ÉTAT" DES EAUX ?

Ce terme correspond à une eau en qualité et en quantité suffisante pour assurer un fonctionnement durable des écosystèmes naturels et satisfaire les usages humains.

Union des Fédérations du
Bassin Rhône
Méditerranée-Corse :
fabien.chir@pechermc.fr
04 72 18 01 89

Union des Fédérations du
Bassin Loire-Bretagne
samuel.chaplais@ufblb.org
06 79 01 10 74

Parcours pêche inaugurés dans l'Ain : priorité à l'accès à la pêche pour tous !

En juin 2024, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique a inauguré trois nouveaux parcours de pêche. Elle affiche ainsi ses ambitions et la priorité donnée par les élus à renforcer le développement de la pêche pour tous sur l'ensemble du département.



Avec ses étangs, lacs de montagne, rivières, cascades, canyons, marais, fleuve, l'Ain possède un patrimoine aquatique inestimable riche de quarante espèces piscicoles et astacicoles. Situé entre les rivières d'Ain et Saône et le fleuve Rhône, le département rassemble environ 30 000 adhérents autour du loisir pêche.

La Fédération Départementale et ses 60 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ont engagé le développement de parcours de pêche adaptés à chaque pratiquant, proposant ainsi une lecture et un accès aux sites de pêche par technique, espèce et niveau. La labellisation de certains parcours déclinés en parcours "famille", découverte" ou "passion" proposent ainsi des aménagements et espaces de loisirs adaptés aux profils des publics et visiteurs de ces sites de pêche. Certains offrent également la possibilité de se divertir autrement via un sentier de randonnée ou espace de jeux pour les enfants par exemple.

Cette démarche s'accompagnera en 2025 et dans les années à venir par la mise en place d'un **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE (SDDLDP)**, qui pérennisera, entre autre, le développement des futurs aménagements pêche pour tous.

« L'objectif est d'être mieux identifié par nos adhérents et par un nouveau public adepte de loisirs de pleine nature. Nos partenaires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Ain, la Fédération Nationale pour la Pêche en France, etc. sont des acteurs indispensables au déploiement de ce plan d'action. C'est collectivement et sur le temps long que nous pourrons sereinement bâtir une offre pêche qualitative, accessible à tous et cohérente sur l'ensemble du département de l'Ain. Fort de soutiens historiques, ce nouveau SDDLDP œuvrera en faveur de l'aménagement durable de notre territoire, aux 30 000 pêcheurs Aindinois comme à l'ensemble des usagers de la nature. »

Pierre BOMPARD, directeur de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Ain



TROIS INAUGURATIONS DE SITES DE PÊCHE EN 2024

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Ain a inauguré 3 nouveaux parcours pêche en 2024. Une journée en présence des élus a été consacrée à la présentation de ces nouveaux sites aménagés : poste de pêche accueillant des animations pêche sur le plan d'eau de Jasseron ; ponton et stationnement PMR sur le site de Montrevel-en-Bresse ; postes de pêches, espace couvert et ponton PMR sur le site de Neuville-les Dames.

Restauration de la tête de bassin du ruisseau du Vareille



Panneau d'information



Pose de clôtures



Passage aménagé

photos © P.MAREY-FDAAPPMA 03

Le ruisseau du Vareille, affluent du Sichon en Montagne Bourbonnaise, est un cours d'eau salmonicole présentant un intérêt écologique remarquable. Outre la belle population de truites fario, qui trouve dans ce cours d'eau les conditions favorables à l'accomplissement de son cycle biologique, il abrite aussi, sur sa partie amont, une des dernières populations d'écrevisses à pieds blancs du département.

Les diagnostics établis par les précédentes études menées sur le ruisseau du Vareille avaient clairement identifiés le fort piétinement du lit et des berges par le bétail, comme facteur de dégradation majeur du cours d'eau. Compte tenu des enjeux de préservation de la biodiversité, des actions de protection du milieu aquatique s'avéraient indispensables pour le maintien des espèces patrimoniales.

Dans cet objectif, la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté a inscrit au programme d'actions du deuxième volet du Contrat Territorial des Affluents de l'Allier, une opération de restauration en tête de bassin versant du Vareille, sous maîtrise d'ouvrage de la fédération de l'Allier (FDAAPPMA 03).

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Allier a également assuré la maîtrise d'œuvre complète de l'opération depuis la première rencontre avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées, jusqu'au suivi des travaux. Cette phase de conception et de préparation du chantier (étude préalable, projet technique, dossiers réglementaires et administratifs, passation du marché) s'est déroulée sur plus d'un an et a nécessité un important travail de concertation.

Le projet a consisté à protéger le ruisseau du piétinement par la mise en place de clôtures sur 1 775 m de berges. Afin de tenir compte des pratiques de chaque éleveur, sept abreuvoirs ont été aménagés pour éviter que les troupeaux ne pénètrent dans le ruisseau, cinq ouvrages de franchissement ont été installés pour permettre au bétail de traverser le cours d'eau sans piétiner le lit et les berges et un dernier ouvrage à usage mixte (passage à gué et abreuvoir) a complété le projet.

Ces travaux ont été rendus possibles grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Fédération Nationale de la Pêche en France.



Lancement de l'application GEOPECHE dans le département de l'Allier !

La fédération déploie l'application GEOPECHE, une carte halieutique interactive permettant aux pêcheurs de visualiser, avec possibilité de se géolocaliser, tous les parcours de pêche et les aménagements pour le département de l'Allier. Elle permet également de retrouver la réglementation pêche de chaque parcours (spécifiant dates d'ouvertures, tailles, quotas, parcours "no-kills" ou réserves de pêche). Cet outil devrait faciliter la pratique de la pêche ainsi que l'accès aux différents parcours pour les pêcheurs de l'Allier !

Pour accéder à la carte interactive du département de l'Allier : <https://map.geopeche.com/03>

"Emplois les pieds dans l'eau" : du renouveau pour nos cours d'eau !



Un des grands objectifs de ce mandat est de rassembler la Fédération et ses AAPPMA dans une même direction. Une action forte de cette réflexion collective est la création, en mars 2024, des "Emplois les Pieds Dans L'Eau" (EPDLE). Réparties sur l'ensemble du territoire ardéchois et coordonnées par un salarié de la fédération, quatre nouvelles recrues sont désormais au service des AAPPMA de l'Ardèche.

C'est sous l'impulsion du nouveau conseil d'administration et avec le soutien de ses Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), que la fédération lance en 2024 quatre nouveaux emplois appelés *Emplois les pieds dans l'eau* (EPDLE). La gestion administrative des AAPPMA est importante en terme de temps passé et de compétences pour les gestionnaires bénévoles. L'objectif de cette initiative est donc de trouver des leviers pour renforcer et mieux accompagner l'ensemble des AAPPMA. Ainsi, ces quatre salariés peuvent être mobilisés par l'ensemble des AAPPMA du département pour mener diverses missions dans les domaines administratifs (baux de pêche, réunions...), le développement, l'animation ou les interventions techniques. Ces emplois renforcent ainsi la capacité des associations locales à développer des projets et à répondre aux missions déléguées par l'État, tout en assurant une présence active sur le terrain (réunions, suivis, aménagements, garderie...).

Les quatre salariés EPDLE, diplômés d'un BPJEPS Pêche de loisir ou titulaires de diplômes techniques, travaillent également en collaboration avec diverses structures privées (entreprises, écoles...) et publiques (syndicats de rivières, communautés de communes, municipalités...). Leurs missions incluent le développement et la réalisation de projets techniques (restauration, aménagement...) ainsi que la promotion de la pêche de loisir à travers des animations et des actions d'éducation à l'environnement.



UNE PROMOTION EFFICACE DES EMPLOIS LES PIEDS DANS L'EAU PAR LA FÉDÉRATION

Pour promouvoir les différentes missions des EPDLE, la Fédération a créé un classeur destiné aux AAPPMA du département. Cet outil regroupe tous les projets et actions susceptibles d'être confiés aux salariés EPDLE. Un livret répertorie également l'ensemble des animations proposées. Il est distribué aux écoles, collèges, MJC, centres socio-culturels, maisons de retraite, etc., du département.

BILAN POSITIF APRÈS LES 6 PREMIERS MOIS !

Au terme de ces six premiers mois, de nombreuses AAPPMA ont sollicité les services des EPDLE, pour la récupération de baux de pêche, la mise en place de parcours spécifiques, l'organisation et l'encadrement d'animations ou pour des projets plus techniques. Cette nouvelle dynamique a permis de faire émerger et de multiplier les projets des AAPPMA afin de répondre au mieux à leurs missions régaliennes.

Le Conseil d'Administration envisage déjà de créer de nouveaux "Emplois les Pieds Dans L'Eau" !

Descriptif des journées réalisées par les emplois les pieds dans l'eau par thématique				
Journées d'ANIMATION	Journées TECHNIQUES	Journées de GARDERIE	Journées ADMINISTRATIF et DÉVELOPPEMENT	Journées de FORMATION
162 jrs/h	128 jrs/h	14 jrs/h	123 jrs/h	22 jrs/h

La jeunesse en vacances à la pêche dans le Cantal

L'année 2024 est à "marquer d'une pierre blanche" avec la montée en puissance de l'intégration de la pêche dans les activités proposées par les Centres de Loisirs et les Centres Sociaux du département.



© FDAAPPMA 15

Axe prioritaire défini par la Fédération dans son Schéma Départemental de Développement du Loisirs Pêche (SDDLDP), le partenariat avec des Centres de Loisirs a permis à près de 800 enfants de découvrir et s'initier aux différentes techniques de pêche.

- Pêche des carnassiers en bateau, float tube et canoës ;
- Pêche au coup et feeder ;
- Pêche truite et friture en rivière ;
- Pêche des écrevisses.

Vingt Centres de Loisirs du Cantal et départements limitrophes ont sollicité la Fédération pour intégrer

la découverte de la pêche dans leurs programmes d'activités des vacances de Pâques et de l'été. Animées par les techniciens fédéraux et des moniteurs guide de pêche, l'initiation et la pratique des techniques ont été complétées par un volet découverte des milieux aquatiques et des espèces qui vivent dans les cours d'eau.

L'année 2025 est d'ores et déjà en préparation avec des demandes de Centres de Loisirs pour des stages multi techniques de 3 jours. Les enfants intéressés par ces animations ponctuelles et désireux d'apprendre, sont dirigés vers les Ateliers Pêche Nature (12 APN répartis sur l'ensemble du département).

Retour d'expérience de Yannick - animateur/coordonateur
Centre Social et Culturel d'Arpajon sur Cère

« Les jeunes du Centre Social et Culturel d'Arpajon sur Cère ont participé à plusieurs animations pêche pendant les vacances. Ils ont pu découvrir différentes techniques (Pêche au Coup, Pêche aux Leurres, Pêche des Ecrevisses, en rivière et en lac). Les enfants et adolescents ont passé d'agréables moments grâce au professionnalisme de la Fédération de Pêche du Cantal. Le retour des parents est très positif ».



© Centre Social et Culturel Arpajon sur Cère

DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE NATIONALE DES AIRES PROTÉGÉES (SNAP)

La SNAP est une démarche initiée par l'Etat ambitionnant de protéger 30% du territoire national dont 10% bénéficiant de mesures règlementaires de protection forte. Après sollicitation par l'Etat, la Fédération a choisi, parmi des secteurs identifiés en 2021 lors d'une concertation départementale, deux bassins, pour mettre en œuvre la SNAP : le Lagnon, affluent de l'Alagnon et le ruisseau de Marzes, affluent de la Doire, sous-affluent de la Maronne (Bassin Dordogne).

LES ESPÈCES PARTICULIÈREMENT CIBLÉES SONT LA TRUITE FARIO, LE CHABOT ET L'ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES.

L'objectif est de préserver durablement l'existant. Les cours d'eau et les peuplements piscicoles de ces zones présentent actuellement des états conformes ou proches du bon état de fonctionnalité du milieu (état qualitatif, hydrologie, état hydromorphologique). Sur ces secteurs, l'enjeu est donc de ne pas accroître les pressions et poursuivre ou initier des actions de restauration et de préservation. Certaines pratiques sont à surveiller, à contraindre (drainages de zones humides, exploitations forestières, développement de la micro-hydroélectricité, retenues d'eau...), d'autres à réduire (limiter le piétinement bovin, limiter l'effet des prélèvements d'eau sur la ressource...). Ces zones concordent également avec l'existence actuelle ou future d'une mise en œuvre de la compétence GEMAPI par la collectivité. Un stagiaire de Master 2 a été recruté par la fédération pour mettre en œuvre un diagnostic complet de ces bassins (diagnostic hydromorphologique complémentaire, diagnostics des peuplements piscicoles et de la thermie des eaux...).

L'analyse et la compilation des données, suivies de proposition d'actions sont en cours. Une personne a été recrutée 1 an afin d'y travailler spécifiquement. Une seconde phase va permettre la concertation avec les riverains, les collectivités, l'Etat afin de mettre en œuvre les objectifs et les enjeux précisés par la 1^{ère} phase.

Des radeaux végétalisés sur le lac des Petits Robins : favoriser la biodiversité

Dans le cadre de l'aménagement du lac des Petits Robins, propriété de la commune de Livron, deux radeaux végétalisés ont été installés en 2024. Ces petites zones humides flottantes, intégrant des plantes, favorisent le développement de la biodiversité aquatique. Locataire des baux de pêche, la fédération a travaillé avec une entreprise locale pour cette réalisation de génie végétal. Une première pour la fédération.

Le lac des Petits Robins, situé sur une ancienne gravière, est essentiellement composé d'agrégats de type sable, gravier et gravillons. Réhabilité en plan d'eau grand public, la pêche de loisir est également pratiquée sur ce site. Dépourvu de végétation en berges, un travail de valorisation a été réalisé. L'enjeu était de re-crée de l'habitat pour les espèces piscicoles et la biodiversité aquatique, en prenant en considération les profondeurs importantes du lac (environ 7 mètres).

La réflexion sur l'élaboration d'une solution pérenne pour la création de zones refuges pour la biodiversité a été menée avec l'entreprise locale [Aquaterra Solutions](#), spécialisée en aménagement du territoire et techniques de génie végétal. Deux radeaux végétalisés d'une superficie totale de 60m² ont ainsi été réalisés.



photos radeaux végétalisés - lac des Petits Robins © FDAAPPMA 26

« Ce projet, nouveau pour notre fédération, s'inscrit dans une double démarche de développement du loisir pêche et de gestion environnementale de ce plan d'eau. Le respect de la biodiversité des milieux aquatiques est une priorité pour assurer le bon développement des espèces. »

Florian THEZIER, chargé de développement de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Drôme

Un radeau végétalisé est une « île » artificielle flottante habillée d'un couvert végétal composé de plantes héliophytes (espèces de plantes qui préfèrent ou exigent des milieux aquatiques ou humides). Les racines qui se forment sous le radeau revêtent une importance capitale dans la mécanique d'épuration et de développement des microorganismes dans l'eau. Les poissons et oiseaux tels que les oies, canards, cygnes, y trouvent des abris pour leur reproduction. Ces radeaux sont également des supports de création d'habitat et caches pour les poissons afin qu'ils puissent se protéger des prédateurs.

COMMENT SE DÉROULE LA CONCEPTION DES RADEAUX VÉGÉTALISÉS ?

Ces deux radeaux de 10 mètres par 3 mètres ont été construits en joignant une succession de dalles alvéolaires flottantes sur lesquelles un support végétal a été fixé. Une fois monté, les deux radeaux ont été déplacés sur le plan d'eau. Un filet subaquatique a été mis en place tout autour du radeau, comme un petit enclos, pour que les poissons puissent se mettre à l'abri des oiseaux piscivores (cormorans...) ainsi que six lests par radeaux. Une conception minutieuse menée par les équipes, assurant ainsi une bonne flottabilité aux deux radeaux, totalement intégrés dans l'environnement paysager. Une solution de génie végétal également propice au retour d'une plus grande diversité de la biodiversité aquatique sur ce plan d'eau.





photos Echappées Pêche au lac de Crozet © Jean-Philippe Forzani

Un nouveau format d'animation pêche pour prendre de la hauteur !

Les *Échappées Pêche en Isère*, sont lancées avec un programme d'animations gratuites et accessibles à tous. Les professionnels de la Fédération de l'Isère offrent ainsi la possibilité de découvrir une pratique de pêche emblématique de la région: la pêche en lac de montagne !



AU PROGRAMME des *Echappées Pêche*, un circuit d'une journée avec marche d'approche, découverte de la faune et de la flore du massif de Belledonne et pêche en lac ou rivières d'altitude. Un vrai régal pour les amoureux de la nature !

En 2024, la première édition de la "Trekking Truite" s'est tenue au [lac de Crozet](#), offrant une vue splendide sur le massif de la Chartreuse et la métropole grenobloise.



Les eaux du lac, qui regorgent de poissons (ombles chevaliers, truites fario et truites arc-en-ciel) ont enchanté les participants, soit au bout de leur ligne, soit visibles à travers les eaux cristallines.



Six participants de tout âge ont pu s'initier à différentes techniques de pêche: pêche à la mouche, aux leurres et aux appâts

naturels, accompagnés par les animateurs de la Fédération et Jérôme Esteban, accompagnateur en montagne et guide de pêche.

Ce format d'animation sera reconduit en 2025, grâce au soutien financier des partenaires de la Fédération: la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère.



Une vidéo a été réalisée à cette occasion et est disponible sur la [chaîne YouTube de la Fédération de Pêche de l'Isère](#).

Le programme 2025 des *Échappées Pêche en Isère* sera dévoilé en janvier prochain sur le site internet de la Fédération : peche-isere.com. Nous vous conseillons de ne pas tarder à vous inscrire !

Découvrir la pêche à tout âge avec la fédération

La Fédération de Pêche de la Loire développe des animations afin de faire découvrir à tous les publics, le monde de la pêche. L'ÉDUCATION à l'environnement, et la SENSIBILISATION à la PROTECTION de la nature sont des sujets majeurs de notre société et, la pratique de la pêche, un moyen idéal pour faire passer ces messages.



Cette ambition portée depuis toujours par la Fédération Départementale de Pêche de la Loire est rendue possible grâce au soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (à hauteur de 30% via le Plan pêche et milieux aquatiques). Un large panel d'animations est ainsi proposé à différents publics du département. Du plus aguerri des pêcheurs jusqu'au jeune enfant qui souhaite découvrir cette pratique, en passant par un professeur enclin à sensibiliser ses élèves au respect de la nature, il y en a pour tous les goûts !

Ecoles : ÉDUCATION ET ENVIRONNEMENT, UN PROJET CO-PILOTÉ ET CO-ANIMÉ

Ce volet s'est développé à l'initiative des syndicats porteurs de contrats de rivière : le SIMACOISE*, la Roannaise de l'Eau et pour 2024, le SYMISOA*.

La fédération a ainsi accueilli, sur l'année scolaire 2023-2024, 209 élèves sur différentes thématiques : "les poissons d'eau douce et la chaîne alimentaire", "je découvre et je protège ma rivière", "la vie secrète de la rivière", "la Loire". D'autres sujets sont animés par

des partenaires : France Nature Environnement, la Fédération de Pêche du Rhône et de la Métropole de Lyon, la Ligue de l'enseignement, La Fédération de Chasse de la Loire ou Naturama.

*SIMACOISE : Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise / * SYMISOA : Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents.

Adolescents : DEUX STAGES POUR DEVENIR UN PÊCHEUR CHEVRONNÉ

Un stage de pêche à la truite est proposé pour aborder les techniques de pêche aux leurres, à la mouche et aux appâts naturels durant les vacances de Pâques. Un 2^e stage est ouvert durant les vacances de la

Toussaint pour appréhender la pêche des carnassiers aux leurres. Possibilité d'accueillir 8 jeunes par stage (de 12 à 17 ans). Inscriptions bientôt sur le site : <https://peche42.fr/apprendre-a-pecher/stages-de-peche/>

Pêcheurs aguerris : DES CONFÉRENCES POUR ACQUÉRIR DE NOUVELLES TECHNIQUES

Deux conférences ont été organisées en avril et novembre 2024 animées par des pêcheurs spécialistes.

- "le début de saison à la mouche", 50 participants avec Grégoire JUGLARET (champion du Monde 2023

et médaillé de bronze 2024)

- "la pêche du sandre aux leurres" avec Charlie COUCHOUD, spécialiste en la matière.



Grand public : PRATIQUE DE LA PÊCHE, VISITES ET ÉVÉNEMENTS

Des animations pêche sont programmées à la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature: initiations pêche à la truite en famille, pêche au coup, pêche des carnassiers et pêche des truites aux leurres et à la mouche. La Maison Départementale de la Pêche et de la Nature permet aussi au grand public

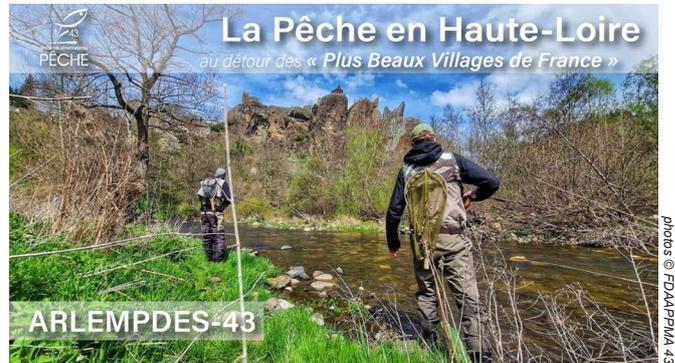
de pratiquer des activités sur place : scénographie, balade commentée et Explor Games®. La Fédération propose également des animations lors d'événements organisés par ses partenaires comme le "Vital Sport" de Decathlon qui s'est déroulé les 31 août et 1^{er} septembre à Mably.

+ renseignements 04.77.02.20.00 / 06.37.97.86.96 / lubin.tarby@federationpeche42.fr

Ça tourne en Haute-Loire

Pêche, Patrimoine et parcours Patrimonial

La Fédération de pêche de Haute-Loire met à l'honneur **La Pêche en Haute-Loire au détour des « Plus Beaux Villages de France »**. Une série de vidéos pour partir à la découverte de la pêche et du patrimoine dans le département. Ces vidéos, réalisées par la fédération, en partenariat avec la Maison du Tourisme de Haute-Loire, visent à promouvoir un territoire aux rivières et sites patrimoniaux emblématiques.



Ce projet valorise les pratiques de la pêche de loisir dans les plus belles rivières du département et le patrimoine alentour. L'idée est de faire découvrir ou re-découvrir la pêche des salmonidés (truites et ombres) à proximité de villages somptueux altiligériens, classés pour leur patrimoine. Ces plus beaux villages de France sont ainsi associés à leurs rivières emblématiques à gestion patrimoniale (sans déversement de poissons) dans le but de promouvoir la pêche à destination de tous les pêcheurs (touristes, locaux, primo pratiquants, familles...) dans un cadre d'exception.

CINQ VIDÉOS À LA DÉCOUVERTE DE LA HAUTE-LOIRE

[La Rivière Borne](#) - à Polignac sur le parcours labellisé « Passion » des Estreys

[La Rivière Allier](#) - à Pradelles

[La Rivière Alagnon](#) - à Blesle

[La Rivière Loire](#) - à Arlempdes

[La Rivière Allier](#) - à Lavoûte Chillac



La Fédération de Pêche de Haute-Loire n'oublie cependant pas ses Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et ses adhérents avec la création en cours, de supports vidéos de promotion et de communication. En effet, la Fédération de pêche de Haute-Loire propose désormais à chaque AAPPMA du département (soit 30 sociétés de pêche) une vidéo de valorisation, qui sera disponible entre 2024-2026 et qui présentera et personnalisera le territoire de pêche de l'association locale.

Ainsi chaque AAPPMA disposera d'un support de communication identitaire moderne pour les adhérents, les offices de tourisme, les partenaires, les réseaux sociaux (Facebook, YouTube, etc.) et pour toute action de promotion de la pêche du territoire.

Cette nouvelle série se nommera « **ON PART PÊCHER DANS VOTRE AAPPMA !** »

Toutes ces vidéos sont ou seront disponibles sur la chaîne YouTube de la Fédération de Pêche de Haute-Loire et nos réseaux sociaux :



Création de deux documents "cadre" : mieux agir pour la pêche et le milieu aquatique

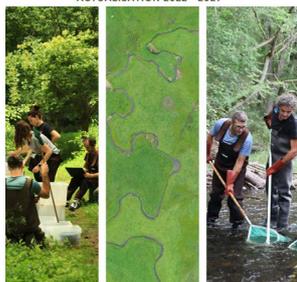
La complexité du fonctionnement des milieux aquatiques dans un environnement de plus en plus anthropisé* où les activités de loisir se multiplient, impose aux gestionnaires de la pêche associative, pragmatisme et anticipation. Pour garantir cette démarche, la Fédération de pêche a élaboré deux documents "cadre" : le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) et le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP).

*transformation de l'environnement par la présence de l'être humain ou son action.

Ces deux documents structurants pour l'activité de la Fédération de Pêche du Puy de Dôme (FDAAPPMA 63) ont été réalisés sur la base de données de connaissance, d'expérience terrain, de suivis scientifiques et d'enquêtes.

PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES
Fédération Départementale du Puy de Dôme pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique

ACTUALISATION 2022 - 2027



La Région
PUY-DE-DÔME
NON DÉPARTEMENT

LE PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES (PDPG)

Après la phase de diagnostic et état des lieux, le PDPG pose pour 3 ans, les objectifs de gestion des espèces piscicoles et astacicoles sur des territoires géographiques donnés en intégrant une réflexion sur les empoisonnements et les actions de terrain. **Les populations cibles du PDPG sont la truite fario, l'ombre commun et le brochet**, espèces considérées comme indicateurs du bon fonctionnement des milieux aquatiques. L'objectif principal reste de comprendre l'évolution d'une espèce dans son environnement et définir quelles sont les principales contraintes qui vont influencer sur sa présence et fixer des préconisations de gestion.

« Ce plan n'est pas une recette miracle mais il doit être l'amorce d'une prise de conscience des problèmes réels qui touchent les milieux aquatiques. La logique des années précédentes, selon laquelle "s'il n'y a plus de poissons dans nos rivières : il faut en remettre", a conduit à un échec qui trouve son reflet dans l'insatisfaction de certains pratiquants. »

Christian CHANSEAUME, Président de la Fédération du Puy de Dôme

Les perturbations (obstacles, barrages hydroélectriques, pollutions agricoles, domestiques ou industrielles, plantations, étangs...) qui limitent la production piscicole sont répertoriées en évaluant leurs impacts sur la qualité et la quantité d'eau, ou la qualité des habitats. Les impacts de ces perturbations sont ensuite quantifiés en déficit de poissons adultes. Cette analyse chiffrée des perturbations permet aux pêcheurs de mieux appréhender l'environnement piscicole et la réglementation en vigueur qui encadre leur pratique. Pour les milieux diagnostiqués "perturbés", un groupe d'actions adaptées est mis en place pour la restauration de leur fonctionnalité. Dans ce type de milieu, une gestion de type halieutique peut être envisagée. Une gestion patrimoniale s'impose pour les milieux dits "conformes".

Document consultable sur le lien : <https://www.pecche63.com/le-pdpg>



LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE (SDDLDP)

Ce document cadre est une déclinaison départementale du Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP). L'objectif est de définir la stratégie de développement du loisir pêche de la fédération, pendant les 5 ans de mandat. Les principaux axes de développement intègrent des actions et leviers autour de la formation, les parcours de pêche, la communication, l'animation et le tourisme. Par ailleurs une attention particulière est portée sur la gestion des plans d'eau.

Document consultable sur le lien : <https://www.pecche63.com/sddlpl>

Camps pêche pour les jeunes : passion, rire et pleine nature



Depuis de nombreuses années, la Fédération de pêche organise avec succès stages pêche et ateliers pêche nature. Cet engouement pour la pratique suscite, chez ces jeunes pêcheurs, l'envie de pêcher plus et de se perfectionner à l'occasion de "séjours" pêche. Les camps pêche sont ainsi lancés en 2024 par la fédération. 14 jeunes pêcheurs ont vécu 3 jours, 100% pêche au lac des Sapins. Expérience réussie, qui sera reconduite en 2025 !

C'est sur le site du lac des Sapins à Cublize, situé au coeur du Beaujolais vert dans le département du Rhône, que deux camps pêche ont été organisés par la fédération. L'équipe d'animateurs professionnels, renforcée en 2023, a accueilli lors de ces deux séjours, 14 jeunes de 10 à 14 ans pendant 3 jours et deux nuits. Des camps sur un terrain de jeu de 40 hectares d'eau et une proximité avec la rivière Reins. Les hébergements de qualité et la restauration sur place font de ce lieu un site idéal pour vivre une expérience de pêche unique.

Et les jeunes pêcheurs du Rhône, à l'affût d'une colo dédiée à leur passion l'ont vite compris. En quelques jours, les deux camps étaient complets ! **Au programme la pêche sous toutes ses techniques : carnassier, coup, carpe, feeder, écrevisse, truite...** Un programme pêche complet, pour le bonheur de tous et dans un cadre de pleine nature exceptionnel.

Les deux animateurs, diplômés BPJEPS "pêche de loisirs", ont ainsi encadré les jeunes passionnés qu'ils avaient déjà rencontrés à l'occasion d'un précédent atelier ou stage. Cette expérience inoubliable a été une belle réussite, confirmant la passion de ces jeunes pour le loisir pêche.

L'offre camp pêche pour les jeunes est reconduite pour 2025.
Dates des camps bientôt disponibles sur www.peche69.fr



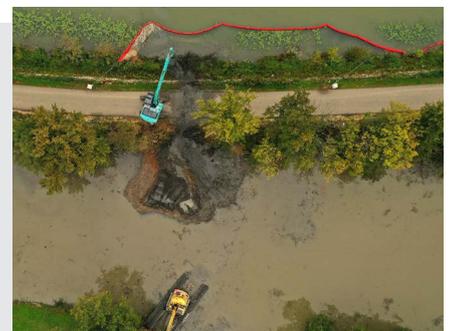
Camp pêche 2024 au lac des Sapins (Rhône) ©DAAPPMA69



Travaux de restauration de la lône de Reyrieux

C'est sur cet ancien bras de la Saône, déconnecté par un barrage de 1mètre de haut et comblé par plus d'un mètre de vase, que s'est ouvert le chantier de restauration porté par les pêcheurs de la fédération du Rhône, en septembre 2024. Cette lône fait partie d'une zone humide de 8 hectares. Comme une grande partie des zones humides de la Saône, celle-ci a été perturbée au fil des années par l'essor de la navigation, la production de granulats alluvionnaires et la création d'un bâti diffus le long du chemin de halage. Ce projet de reconnexion de la lône avec la Saône est conduit dans le

département de l'Ain (le droit de pêche étant loué par l'AAPPMA ALYVAL (Rhône) et adhérente de la Fédération du Rhône). Le chantier conduit par la Fédération devrait être terminé au printemps 2025. [Suivre l'avancement du projet sur le site internet de la fédération de pêche du Rhône et de la Métropole de Lyon](#)



zone de travaux secteur Saône - Pont Bernalin octobre 2024 ©FDAAPPMA69

Projet soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Département de l'Ain, la Fondation Caisse d'Epargne, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et l'AAPPMA ALYVAL.

Qualification de l'offre pêche en Savoie et simplification de l'accès à la pratique

Le recrutement et la fidélisation de nouveaux pratiquants est un des trois axes du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche en Savoie (SDDL73 pour la période 2021-2025), défini par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Savoie. Un des enjeux prioritaires identifié reste de simplifier l'accès à la pratique et poursuivre une démarche engagée à rendre la pratique du loisir pêche, accessible à tous.



Plan d'eau Marcôt - parcours famille © FDAAPPMA73

DÉVELOPPER LES PARCOURS DE PÊCHE LABELISÉS "FAMILLE"

La démarche de la fédération départementale de Savoie est de développer la qualification d'une offre pêche pour tous. Dans cet objectif, depuis cinq ans, cinq parcours pêche "famille" ont été labellisés en Savoie. Cette labellisation est accordée par la Fédération Nationale de la Pêche en France et se fait, sous conditions, de remplir certains critères. Aussi, pour l'obtention de ce label par la fédération de Savoie,

tous les parcours ont nécessité la réalisation d'aménagements de pontons de pêche accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Des financements ont été obtenus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, accordant une aide jusqu'à 80% du montant des aménagements, de la FNPF, des collectivités locales et des AAPPMA. Ces critères de labellisation des sites imposent également la présence de point d'eau, WC, aire de jeux pour enfants, abris pêcheurs et tables de pique-nique. Le dernier parcours pêche "famille" labellisé a été inauguré à l'automne 2024 au plan d'eau de Marcôt à Beaufort-sur-Doron.

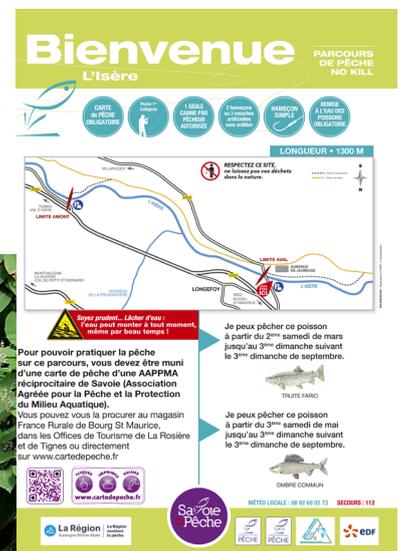
LANCEMENT D'UNE VASTE CAMPAGNE DE SIGNALISATION DES SITES ET PARCOURS DE PÊCHE

Tous les parcours labellisés (parcours pêche famille, passion ou découverte) bénéficient obligatoirement d'une signalétique d'information sur les conditions de pratique de la pêche afin de faciliter l'accès à ce loisir de pleine nature. Les informations présentes sur cette signalétique précisent notamment les caractéristiques du parcours, la réglementation pêche en vigueur, les espèces présentes...

Les Structures Associatives de la Pêche de Loisir en Savoie souhaitent étendre cette information à de multiples autres sites et ont lancé, en 2024, une vaste campagne de réalisation de panneaux signalétiques avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).

Une douzaine d'autres parcours de pêche à réglementation spécifique (non labellisés) ainsi qu'une vingtaine de lacs vont également progressivement disposer de leurs panneaux d'information.

Cette action inclut enfin la réalisation d'un millier de panneaux pour harmoniser l'affichage des réserves prises par arrêté préfectoral.





Photos © FDAAPPMA 74

Suivis thermiques et mesures des débits : mieux accompagner l'avenir

Dans un contexte où l'impact du changement climatique est déjà présent, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Savoie renforce son réseau d'acquisition de données scientifiques pour suivre de près l'évolution des conditions du milieu aquatique et des populations piscicoles. Suivis des débits des cours d'eau et installation de stations de mesure de débit des rivières sont devenus des enjeux majeurs pour les acteurs de l'eau.

ADAPTER LES MOYENS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET MIEUX AGIR EN SITUATION DE CRISE

Déploiement des suivis de la thermie des rivières

Pour suivre l'évolution des peuplements piscicoles et des conditions du milieu aquatique du département, la Fédération de Haute-Savoie (FDAAPPMA 74) a lancé l'installation d'un réseau de 180 enregistreurs thermiques, relevés une fois par an. L'observation et l'enregistrement de ces données scientifiques permettent d'étudier l'évolution de la température de l'eau et l'hospitalité du milieu pour les poissons, dans le temps. Des tests sont en cours sur une station connectée en vue d'acquisition de données en temps réel.

Installer un suivi de données de débit en temps réel

La fédération souhaite développer un réseau pérenne de stations de mesures de débit dont le maillage départemental existant est assez hétérogène. L'objectif est de collecter des données sur cinq cours d'eau à forts enjeux piscicoles complétant ainsi les 80 stations déjà "instrumentées" par la DREAL et les structures Gémapiennes. Cette technologie de télétransmission permettra de relever, en temps réel, débit, température et avoir une image du fonctionnement de la rivière.

Le Saviez-vous ?

La température de l'eau est un des principaux facteurs expliquant la répartition des poissons dans un cours d'eau.

« Des données de débit fiables en temps réel sont nécessaires pour la réalisation d'études sur la ressource en eau, l'instruction de certains dossiers, la gestion de crise et la gestion des milieux aquatiques en général. » FDAAPPMA 74

AGIR POUR LES ANNEES A VENIR ET RENFORCER INFORMATION ET SENSIBILISATION

Avec le dérèglement climatique et l'utilisation toujours plus importante de la ressource, les problématiques de sécheresse et de réchauffement de l'eau n'épargnent pas le milieu aquatique et la biodiversité du département.

Ces suivis s'inscrivent donc dans une perspective à long terme. Les objectifs sont d'utiliser ces données pour agir sur les effets des changements en cours et analyser les impacts anthropiques. De plus, un enjeu consiste à étudier la relation débit/température/peuplements aquatiques afin de mieux gérer les situations de crise en période de sécheresse (aide à la décision), mener des opérations de terrain adaptées et émettre des avis techniques... Ces données seront mises également à disposition des partenaires techniques (contribution aux Etudes Volume Prélevable (EVP), aménagement du territoire, ...), des pêcheurs (préparation de sorties pêche, prise en compte de la température, photo) et du grand public (sensibilisation).



Association LOire GRands MIgrateurs - www.logrami.fr

Etude de la dévalaison des jeunes saumons marqués en télémétrie acoustique sur le Haut-Allier

Entre 2023 et 2024, plusieurs études ont été menées sur 4 grands ouvrages situés sur le fleuve Allier depuis le barrage de Poutès jusqu'au seuil de Vieille-Brioude. L'objectif ? Observer les conditions de dévalaison des jeunes saumons en partance pour l'estuaire (aussi appelés smolts), sur 67 kilomètres de rivière équipés d'ouvrages et seuils.

C'est dans le cadre du nouveau "Règlement d'eau" instauré après le réaménagement du barrage hydroélectrique de Poutès, mis en œuvre en 2022, que deux études ont été initiées par EDF, gestionnaire du site. Le marquage et le déversement de 194 smolts équipés d'émetteurs en amont de l'aménagement et l'installation d'hydrophones au niveau de l'ouvrage visent à comptabiliser la quantité et la durée de passage des smolts. L'objectif pour EDF est de valider ou non, le nouveau système de dévalaison des smolts depuis la retenue. En parallèle et dans le but de compléter ces études, LOGRAMI a profité des smolts marqués pour étudier la dévalaison sur les trois autres seuils du Haut-Allier qui suivent le barrage de Poutès jusqu'à l'estuaire. En 2024, les seuils de Vieille-Brioude, du Chambon de Cerzat et de Langeac étaient équipés d'hydrophones, installés en amont et en aval, des trois ouvrages.

Ce maillage permettra, dès la fin de l'étude, de calculer un temps de franchissement des ouvrages et des vitesses de dévalaison pour chaque smolt et plus globalement d'évaluer l'efficacité cumulée sur les quatre aménagements facilitateurs de la dévalaison des poissons migrateurs. L'intérêt de suivre plusieurs ouvrages est de qualifier la dévalaison sur un linéaire plus long. Les conditions de dévalaison entre 2023 et 2024 sont d'ores et déjà différentes avec deux crues aux printemps 2024. Une étude d'autant plus pertinente qu'elle considère le phénomène de dévalaison des poissons migrateurs, largement moins évaluée jusqu'à maintenant, que le phénomène de montaison des espèces.

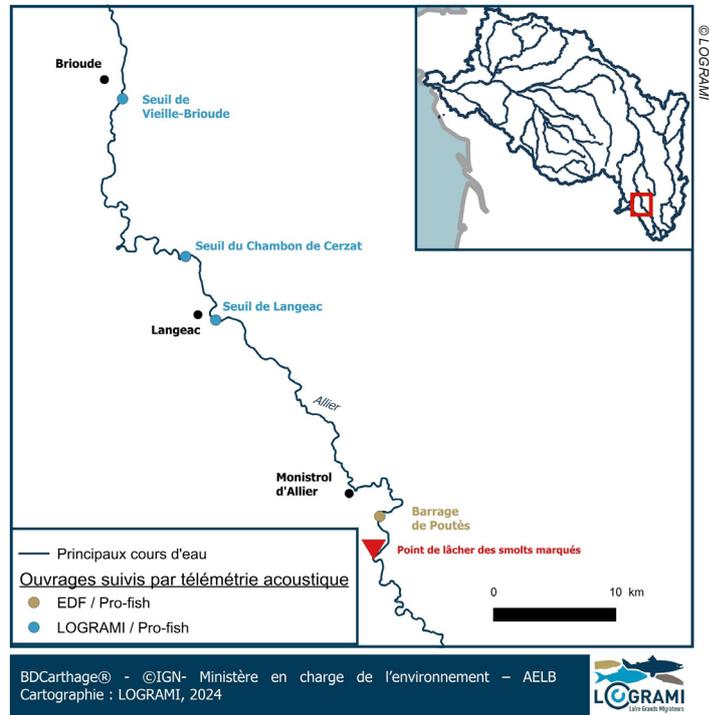


Figure 1. ouvrages suivis lors de la dévalaison des smolts marqués en télémétrie acoustique en 2023 et 2024



Association Migrateurs Rhône Méditerranée - www.migrateursrhonemediterranee.org

9^e édition des journées "Poissons Migrateurs Rhône-Méditerranée"

Depuis plus de 25 ans, l'association Migrateurs Rhône Méditerranée agit au travers d'actions scientifiques dans le but d'évaluer l'état des populations piscicoles. L'équipe technique propose, par le biais d'états des lieux, résultats d'inventaires et études menées tout au long de l'année, des mesures de gestion concrètes et évolutives pour améliorer la situation des poissons migrateurs et conditions de vie dans leur milieu.

Tous les deux ans, l'association valorise l'ensemble du travail mené autour des 4 grandes missions à l'occasion d'un événement rassemblant l'ensemble des acteurs du réseau de la pêche et les partenaires qui accompagnent ces actions. Les Journées Poissons Migrateurs Rhône-Méditerranée, dédiées au partage de connaissances et de retour d'expérience scientifique et technique sur le bassin Rhône Méditerranée font le bilan. Les grands thèmes abordent les données de suivis des espèces, les conclusions des connaissances des espèces et milieux prospectés, les propositions de mutualisation et d'aide à la gestion ainsi que les moyens d'information et de sensibilisation existants sur les poissons migrateurs, leur fonctionnement et leur habitat.

Les Journées Migrateurs 2025, se tiendront à l'automne 2025. Renseignement au 04 90 93 39 32



Union des Fédérations du Bassin Rhône Méditerranée Corse (UFBRMC)

"De la source de la Saône à sa confluence avec le Rhône"

Couverture du document rédigé par l'UFBRMC et ses partenaires



Afin de mieux cerner l'évolution des peuplements piscicoles de l'axe Saône, un état des lieux a été mené en 2023-2024 par l'Union des Fédérations de pêche des Bassins Rhône-Méditerranée et Corse (UFBRMC). Les résultats mettent

en avant des populations piscicoles (brochet en particulier) et leurs habitats impactés par l'anthropisation de ce grand milieu. L'objectif est d'interpeller les différents acteurs sur la situation et revoir la stratégie d'intervention et de suivi des espèces.

C'est 20 années de données scientifiques, collectées par les 6 fédérations de l'axe Saône qui sont valorisées à travers cette étude. Financée à 70% par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, elle vise à participer aux [grands enjeux pour l'eau et les milieux aquatiques du bassin d'ici 2027, souhaités par le comité de bassin](#).

LES RÉSULTATS montrent une diminution de la diversité

piscicole sur l'aval de la Saône, une disparition de certaines espèces patrimoniales et l'installation d'espèces émergentes voire envahissantes. Ces évolutions sont liées principalement à la très forte anthropisation de ce tronçon : navigation à grand gabarit, ouvrages transversaux, altération de la connectivité avec les habitats du lit majeur (digues, casiers et chenalisation forte), etc.

C'est sur la base de constats robustes que l'on peut mettre en œuvre des programmes d'actions et de sensibilisation adaptés. Suite à ce premier état des lieux, les perspectives et ambitions majeures de cette étude visent ainsi également à construire une stratégie de suivi des peuplements piscicoles sur le long terme et à compléter les connaissances via les données issues des captures des pêcheurs à la ligne. Ces connaissances permettront de développer les actions visant à restaurer les habitats aquatiques en lit mineur, ainsi que la connectivité latérale de la Saône avec ses annexes hydrauliques et zones d'inondabilité, indispensables au cycle de vie des espèces aquatiques.

CONSULTER LES RÉSULTATS COMPLETS DE L'ÉTUDE SUR :

[HTTPS://WWW.EPTB-SAONE-DOUBS.FR/CONNAISSANCE/SAONE/ANALYSE-PEUPELEMENTS-PISCICOLES/](https://www.eptb-saone-doubs.fr/connaissance/saone/analyse-peuplements-piscicoles/)



Union des Fédérations du Bassin Loire Bretagne (UFBLB)

Lancement des échanges sur les enjeux du Schéma Directeur et d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), 2028 - 2033

Le Comité de bassin Loire Bretagne lance en 2025 une consultation publique relative au prochain Schéma Directeur et d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Dans les faits, ce sont deux consultations/concertations qui s'ouvriront sur : l'état des lieux (concertation technique de mi-déc 2024 à mi-mars 2025) et les prochains enjeux (du 25 nov au 25 mai 2025). Ces derniers, légalement dénommés "questions importantes", sont rassemblés en un document qui doit formuler, à partir du contexte de la gestion de l'eau, le constat de dégradation ainsi que les évolutions prévisibles (notamment changement climatique, mais aussi démographique, économique, technologique etc), les défis que devront relever le prochain SDAGE et

PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation).

Qu'est-ce que le Schéma Directeur et d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ?

Le SDAGE rassemble l'ensemble des éléments de planification pour l'eau et le milieu aquatique. Il est élaboré pour 6 ans, à l'échelle de chacun des 6 grands bassins hydrographiques de l'Hexagone. Il est rédigé par le secrétariat technique de bassin (STB).

Qui sont les acteurs dans l'élaboration du SDAGE ?

Le STB est constitué de différents services de l'Etat (DREAL, Agence de l'Eau, OFB). Le Comité de Bassin Loire Bretagne votera aux côtés des acteurs rassemblés autour de l'Agence de l'eau, le projet final de SDAGE. Il sera enfin validé par un arrêté du Ministère de la transition écologique.

ENSEMBLE
OU EN SOLO



PARTAGEONS
LA

Pêche
attitude

Rendez-vous sur
cartedepeche.fr

GÉNÉRATION
PÊCHE